

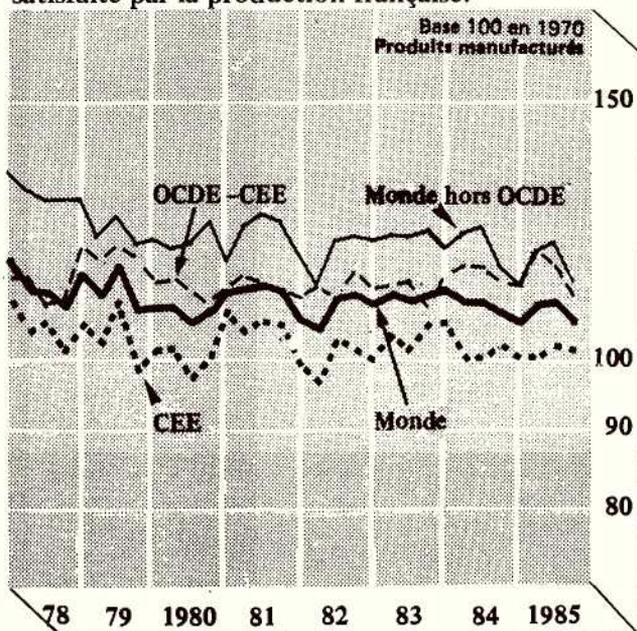
I - Un impératif: redresser les parts de marchés

Au début de 1986, l'assainissement de l'économie française n'est pas achevé : la production française couvre une part de moins en moins importante de la demande intérieure française et étrangère ; autrement dit la France perd des parts de marchés (voir encadré).

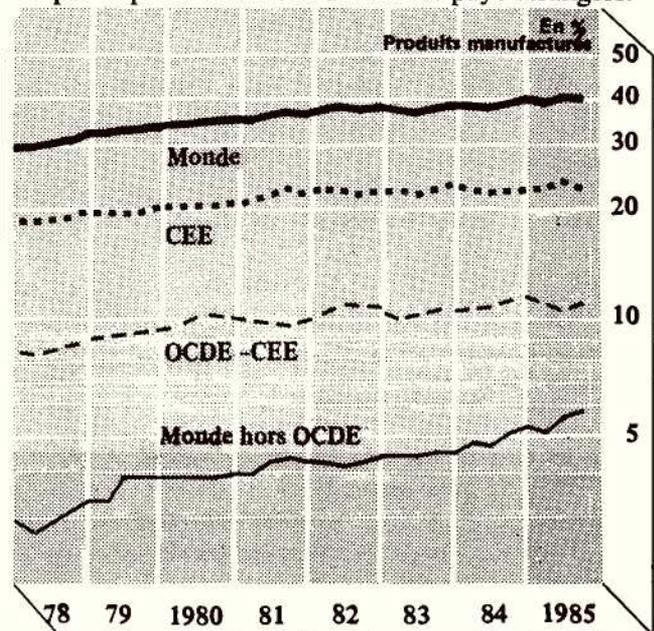
La forte dégradation du solde des échanges avec l'extérieur au début des années 1980, certes amplifiée par un décalage conjoncturel, traduisait des pertes de parts de marché et rendait nécessaire la phase d'assainissement ouverte en 1983. Celle-ci a permis de réduire l'inflation plus vite que nos partenaires ; les comptes des entreprises se sont améliorés ; enfin, le solde des transactions courantes est revenu à l'équilibre, alors que le rythme de la demande française a de nouveau rejoint celui de la demande étrangère.

Cependant ce retour à l'équilibre doit être interprété : il reflète l'allègement de la facture énergétique (6 GF par mois du 1er trimestre 1985 au 1er trimestre 1986), compensé pour partie par la baisse des exportations vers les pays producteurs de pétrole (1 GF par mois sur la même période). Il recouvre en fait une perte de parts sur l'ensemble des marchés : après deux années (1983 et 1984) pendant lesquelles l'évolution des parts de marchés a été favorable, des pertes sont apparues d'abord au début de 1984 sur le marché français, sur la CEE et sur les pays non membres de l'OCDE, puis depuis la mi-1985 sur toutes les zones ; sur le marché français qui est le seul pour lequel on dispose de l'information, les pertes ont profité d'abord aux concurrents européens et hors OCDE, ensuite à l'ensemble des pays : regagner des parts de marché suppose la poursuite de l'assainissement de l'économie française.

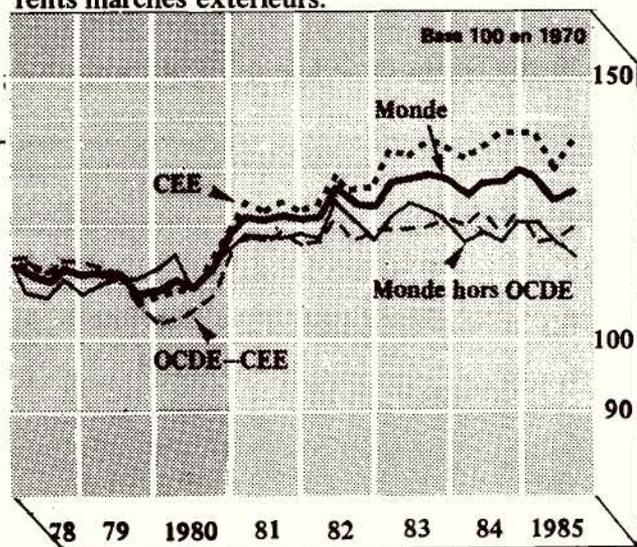
Part des importations des différents pays étrangers satisfaite par la production française.



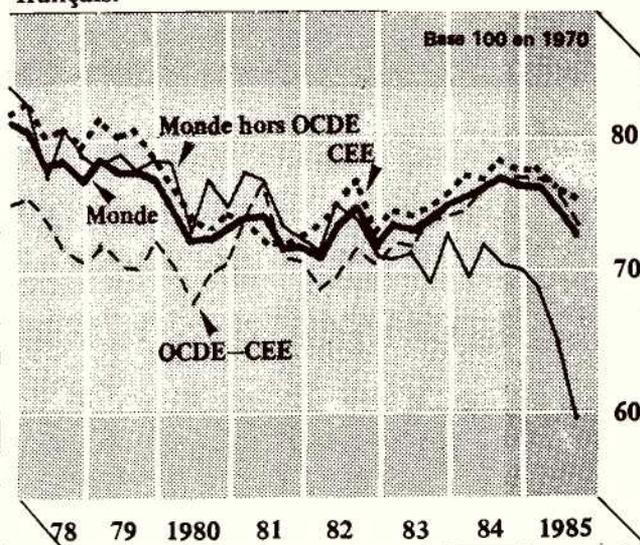
Part de la demande intérieure de la France satisfaite par la production des différents pays étrangers.



Compétitivité des produits français par rapport à celle de l'ensemble des concurrents sur les différents marchés extérieurs.



Compétitivité des produits français par rapport à celle des différents concurrents sur le marché français.



Ces pertes de parts de marché peuvent s'expliquer par un défaut de "compétitivité des prix" ou par des insuffisances de l'offre.

Les indicateurs de compétitivité semblent bien expliquer, au moins pour une part, cette évolution. La compétitivité s'était améliorée en 1983 et au début de 1984 ; elle se dégrade progressivement ensuite, d'abord vis-à-vis de la CEE, aussi bien sur le marché français que sur les marchés étrangers puis de façon générale à partir de la mi-1985 : tous les indicateurs de compétitivité sont alors orientés à la baisse ; le mouvement est particulièrement prononcé vis-à-vis des pays non membres de l'OCDE.

Le manque de précision des indicateurs ne permet pas de chiffrer l'ampleur des mouvements^{1/}, surtout au trimestre le trimestre, mais ils indiquent sans ambiguïté que les pertes de parts de marchés en 1985 sont en partie liées à une nouvelle dégradation de la compétitivité.

L'analyse de la compétitivité par zone géographique peut être complétée par une analyse par produit selon deux sources différentes ^{2/} ; elles fournissent le même enseignement : la concurrence est plus forte depuis la fin 1984 ou le début 1985 dans les biens intermédiaires et les biens de consommation. Pour les biens d'équipement, l'évolution est moins nette. Par ailleurs, pour chacun de ces groupes de produit, la concurrence a évolué de façon similaire sur les marchés intérieur ou extérieurs.

Ces informations sur la compétitivité confirment que la dévaluation du dollar avive la concurrence vis-à-vis des Etats-Unis. Elles montrent aussi que la récente dévaluation du franc arrive à point pour enrayer une concurrence accrue avec les produits européens. Mais ici on peut se poser deux questions : la dévaluation va-t-elle permettre de résoudre, au moins temporairement, le problème des parts de marché ? Si oui, ce rétablissement peut-il être durable ?

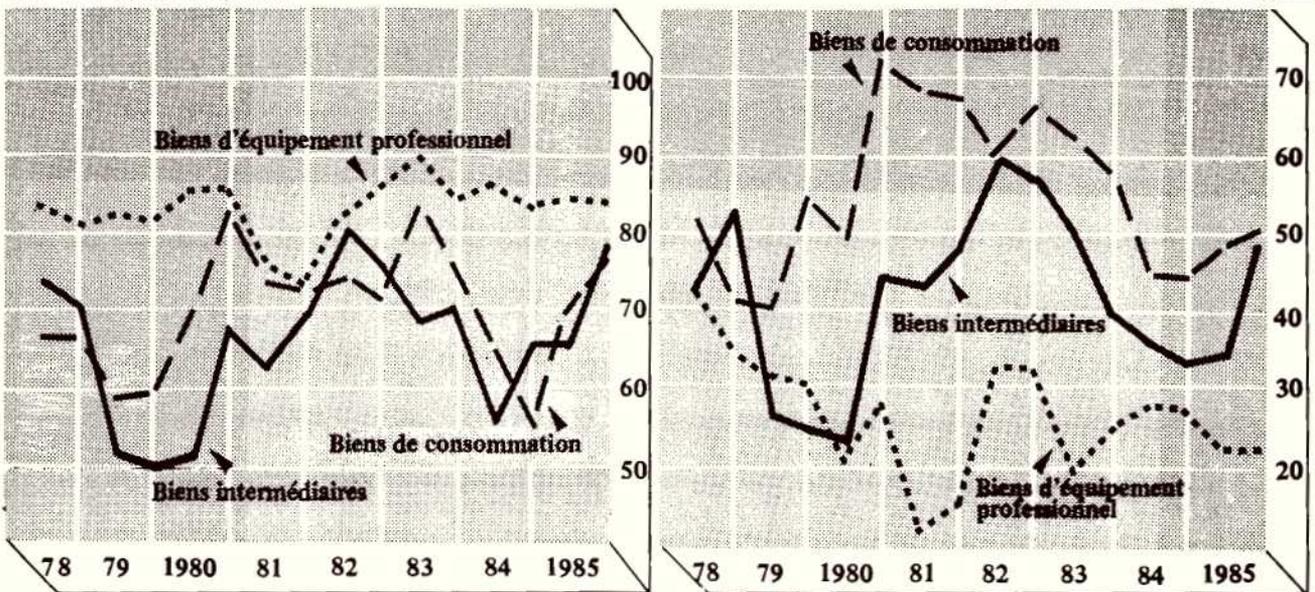
1/ Il faut en particulier tenir compte du fait que l'indicateur de compétitivité compare l'évolution du prix moyen de deux paniers de biens dont la composition peut être assez différente. C'est en grande partie cet effet qui justifie la baisse spectaculaire de la compétitivité des produits français vis-à-vis des pays non membres de l'OCDE sur la période récente.

2/ Des indicateurs analogues à ceux présentés pour les zones géographiques existent par produits ; on dispose par ailleurs dans l'enquête sur la concurrence étrangère d'indications sur l'intensité de la concurrence sur les marchés français et étrangers.

La dévaluation, à elle seule, permettrait de rétablir les parts de marché si leur diminution n'était due qu'à la dégradation de la compétitivité, et si cette dégradation ne résultait elle-même que d'un taux de change inadapté. Or ces deux conditions ne sont pas entièrement remplies.

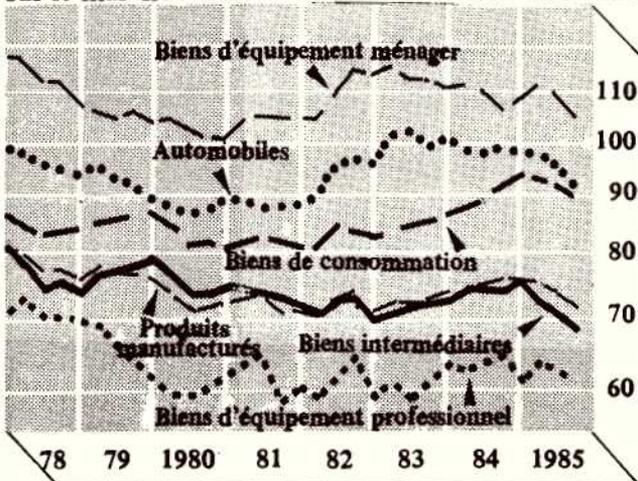
D'abord, le taux de change n'est pas le seul facteur explicatif de la compétitivité. Les écarts technologiques entre pays peuvent entraîner des différences entre les coûts de production (appareil productif peu performant) ou de mise sur le marché (défiance du service après vente ou des réseaux commerciaux...); et plutôt que le taux de change, c'est l'investissement qui constitue la réponse appropriée à un retard technologique. C'est bien ainsi que réagissent les industriels, comme en témoigne l'augmentation récente des investissements "de modernisation" selon l'enquête sur les investissements.

Intensité de la concurrence étrangère selon les produits



Source : Enquête sur la concurrence étrangère

Compétitivité des produits français sur le marché intérieur



Source : Indices de prix du Commerce Extérieur.

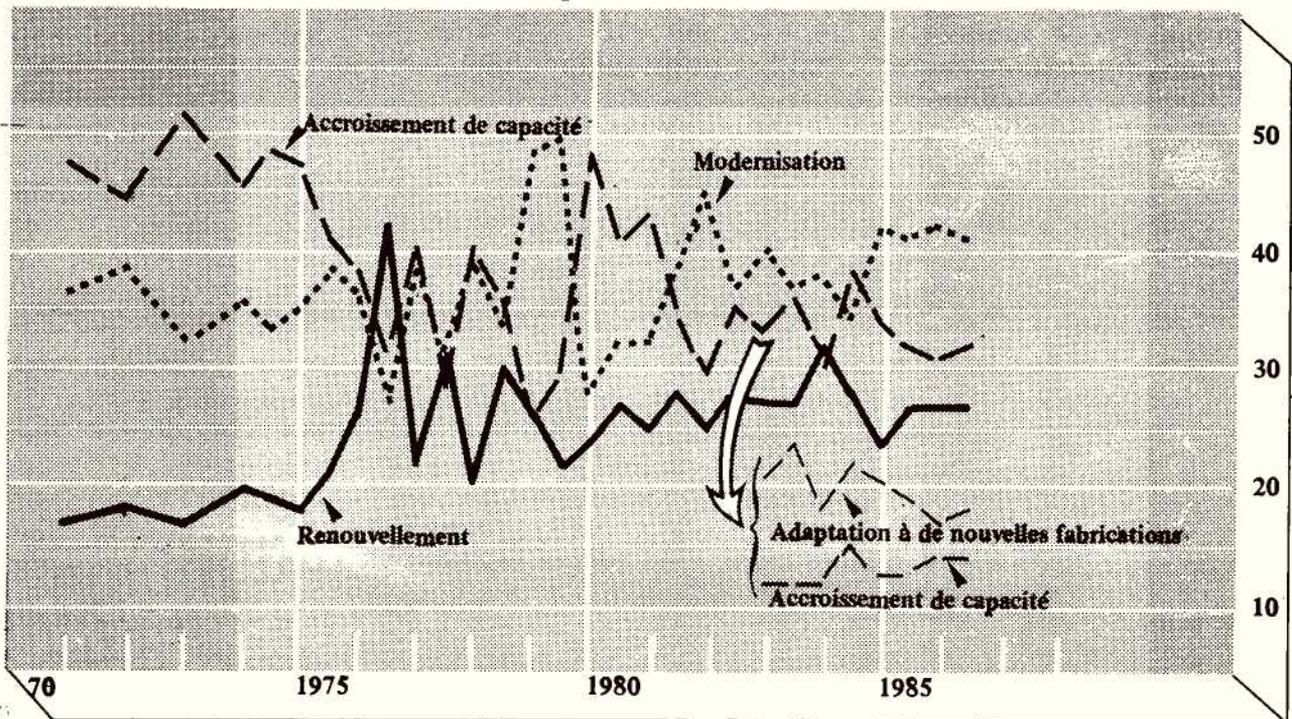
Les graphiques ci-dessus donnent le solde des réponses : « concurrence étrangère » « particulièrement forte » et « plutôt faible ».

Une baisse de la courbe traduit une diminution de la concurrence, une remontée signifie au contraire une intensification de la concurrence.

Le graphique ci-contre représente l'évolution des écarts entre prix français et étrangers.

Une baisse de la courbe traduit une dégradation de la compétitivité des produits français.

Destination prévue des investissements



La flèche renvoie à la décomposition à partir du second semestre 82 de la courbe «accroissement de capacité»

L'utilisation des enquêtes de conjoncture

Dans les enquêtes trimestrielles de conjoncture dans l'industrie, on pose la question suivante :

"Si vous receviez plus de commandes, pourriez-vous produire davantage avec vos moyens actuels ?"

Si l'entreprise répond non, on la classe dans la catégorie des entreprises qui sont en situation d'offre insuffisante pour répondre à la demande.

Si l'entreprise répond oui, elle répond alors par un pourcentage à la question suivante :

"Quel pourrait être l'accroissement de votre production avec le matériel dont vous disposez et sans que vous ayez besoin d'embaucher du personnel supplémentaire ?"

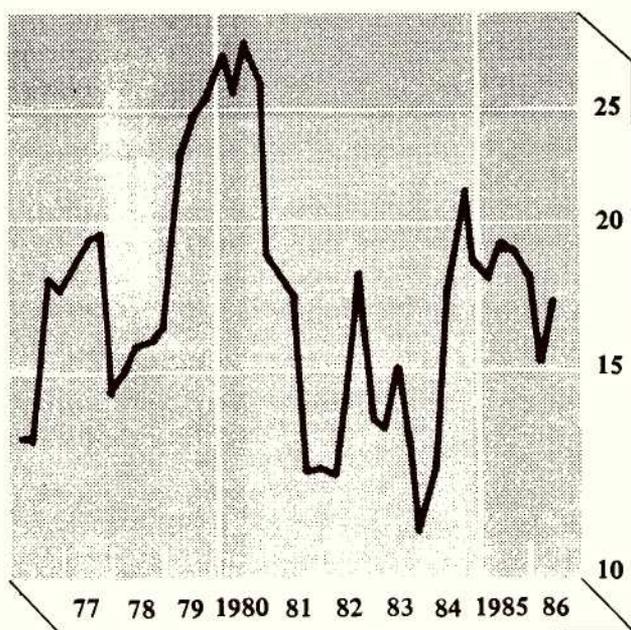
On peut ainsi calculer ce que l'on appelle les marges de capacité sans embauche.

Les réponses aux questions suivantes permettent enfin de calculer les marges avec embauche et l'augmentation maximale de l'embauche que la pleine utilisation des capacités entraînerait.

"Pourriez-vous produire davantage en embauchant du personnel supplémentaire ?"

Si oui, de combien pourriez-vous augmenter au total votre production avec le matériel dont vous disposez ?

"Précisez ce que ce personnel supplémentaire à embaucher représenterait par rapport à votre effectif actuel ?".



Entreprises en situation d'offre insuffisante pour répondre à la demande (dans l'industrie manufacturière hors automobile)

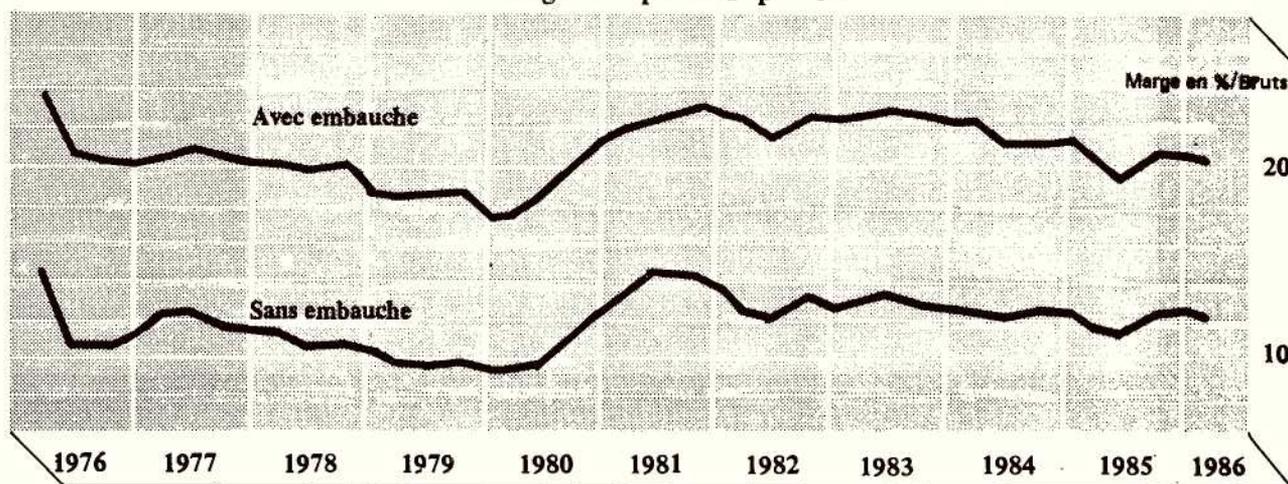
Un peut ensuite mettre en évidence trois cas dans lesquels les pertes de parts de marché n'ont a priori pas de rapport avec la compétitivité des prix.

Le premier est celui où l'offre est insuffisante pour répondre à la demande : le prix du produit n'est pas en cause, mais on perd des parts de marché.

On peut chiffrer à l'aide des enquêtes de conjoncture (cf. encadré) le nombre d'entreprises^{1/} en situation d'offre insuffisante pour répondre à la demande. Sur la période 1976-1985, ce nombre est toujours faible ; mais il est relativement élevé depuis la mi-1984 et atteint en mars 1986 environ 17 %. Cette évolution peut être reliée à la stabilisation de la part des investissements "d'accroissement de capacité".

Les autres entreprises pourraient satisfaire une demande plus forte avec leurs capacités installées ; mais le supplément de production qu'elles pourraient offrir est seulement supérieur de 3 points au niveau le plus bas atteint en 1980 (12 % début 1986 en moyenne pour l'ensemble de l'industrie contre 9 % en 1980). Ce supplément pourrait être un peu plus important si elles embauchaient des salariés (20 % en moyenne pour l'ensemble de l'industrie). L'accroissement d'emploi ainsi dégagé serait très modéré.

Marge de capacité disponible



1/ Il s'agira en fait, non pas du nombre d'entreprises, mais de la part du chiffre d'affaires global concernée.

On peut observer des pertes de parts de marchés sans perte de compétitivité des prix dans un second cas : si le producteur français a une attitude moins innovante que les producteurs étrangers. La différenciation des produits permet en effet à un producteur qui innove de capter une partie de la demande qui s'adressait auparavant au producteur d'une variété voisine du même produit. Selon les enquêtes dans l'industrie, les investissements dit "d'adaptation à de nouvelles fabrications" ont diminué dans les années récentes.

Il y a enfin un troisième cas dans lequel les pertes de parts de marchés sont sans lien avec la compétitivité : lorsque le producteur français s'est spécialisé dans la production de biens ou a orienté ses réseaux commerciaux vers des pays dont la demande augmente moins vite que la moyenne.

Ainsi au total, il semble que les pertes de parts de marchés résultent en partie de problèmes de compétitivité, en partie de problèmes d'inadaptation de l'appareil de production et de commercialisation.

La récente dévaluation du franc est de nature à résoudre une partie des problèmes de compétitivité. Cependant pour que le remède soit durable il faut que les agents intérieurs dans leur ensemble ne reprennent pas à l'extérieur, par des hausses de prix, les pertes de pouvoir d'achat que leur impose la dévaluation, c'est-à-dire que les entreprises ne répercutent pas leurs hausses de coûts dans leurs prix, et que les hausses de prix de la consommation ne soient pas répercutées dans les salaires. Il ne faut donc pas penser que la dévaluation pourrait permettre une mise à niveau des prix français et étrangers en évitant une perte de pouvoir d'achat des agents intérieurs : cette perte est inévitable si l'on veut que la mise à niveau soit durable. L'avantage de la dévaluation, c'est que le surcroît immédiat de demande extérieure procuré par le gain de compétitivité vient compenser, de façon conjoncturelle, l'effet récessif de la chute de la demande intérieure due à la perte de pouvoir d'achat.

La dévaluation ne peut pas être le seul remède. La poursuite de l'effort d'investissement, et particulièrement de l'investissement dit "d'adaptation à de nouvelles fabrications", est nécessaire. Si le taux d'intérêt baisse, la croissance de l'investissement pourrait d'ailleurs être plus forte que celle annoncée dans l'enquête sur les investissements de mars, accélérant ainsi l'adaptation de l'appareil productif. En effet, une entreprise ne réalise un investissement que si la rentabilité économique de celui-ci est supérieure au taux d'intérêt réel : si non, et si l'entreprise finance l'investissement par l'emprunt, elle devrait payer plus d'intérêt qu'elle ne gagne ; si l'entreprise finance sur fonds propres, un placement financier lui rapporterait plus que l'investissement.

Depuis 1981, la rentabilité du capital en place remonte légèrement à partir d'un niveau historiquement faible : elle est actuellement d'environ 4 %^{1/} ; mais le taux d'intérêt réel atteint environ 5 %. Donc seuls les investissements dont la rentabilité économique est supérieure à 5 % peuvent être réalisés. Cette exigence de rentabilité est élevée, et les investissements réalisables dans de telles conditions sont certainement limités.

L'investissement est encouragé si les anticipations de profit deviennent plus favorables, ce qui augmente le taux de rentabilité, ou si le taux d'intérêt réel baisse. Redresser la rentabilité économique est en soi bien sûr un objectif à atteindre. Cependant, si le taux d'intérêt réel est trop élevé, l'entreprise sera incitée à utiliser un profit supplémentaire non pour investir, mais pour se désendetter afin de restaurer la rentabilité financière de ses fonds propres. En effet, lorsque le taux d'intérêt réel est supérieur à la rentabilité économique du capital en place, la rentabilité financière des fonds propres est d'autant

^{1/} Cf. page 135 du tome 1 du rapport sur les Comptes de la Nation de l'année 1984

plus inférieure à la rentabilité économique que le taux d'endettement est plus élevé. Pour redresser la rentabilité financière l'entreprise peut être alors amené à diminuer son endettement.

Ainsi le haut niveau d'intérêt réel a pu décourager l'investissement de deux façons : d'une part, il a pu limiter le nombre des projets d'investissement que l'entreprise pouvait envisager ; d'autre part, il a pu conduire à affecter d'éventuels accroissements de profit de façon prioritaire au désendettement et non à l'investissement. Enfin les entreprises peuvent avoir été incitées à accroître leurs placements financiers quitte à moins se désendetter. La baisse du taux d'intérêt réel aurait l'effet inverse.

En résumé, la seule dévaluation ne suffit pas pour redresser durablement les parts de marchés de la France ; ce redressement nécessite une meilleure adaptation de l'appareil productif, sous divers aspects : efficacité technologique dans la production et la commercialisation, niveau des capacités de production, innovation, orientation vers des marchés porteurs.

L'enjeu est donc clair : c'est une forte reprise de l'investissement pour adapter l'appareil productif ; et cette reprise est conditionnée par la baisse du taux d'intérêt réel. L'effet le plus important de la dévaluation, ce sera peut-être d'avoir permis cette baisse grâce au relâchement qu'elle autorise de la contrainte exercée sur notre économie par le niveau des taux d'intérêts étrangers.

Sur cette toile de fond, la conjoncture de 1986 se caractérise par un "accident" majeur : la baisse du prix du pétrole. Cette baisse modifie les conditions de l'activité économique, en raison de ses incidences sur le coût des consommations intermédiaires, sur le partage des revenus, sur la concurrence internationale. Un examen détaillé de ces conséquences permet de signaler les opportunités et les risques qu'elle comporte, et d'étudier comment peut se formuler, dans cette conjoncture, la réponse à la question de fond qui demeure l'adaptation de l'appareil productif.

Faint, illegible text scattered across the page, possibly bleed-through from the reverse side. Some words like "THE" and "AND" are barely visible.